



VNF désigne Vinci concessions comme attributaire pressenti du contrat de partenariat pour la reconstruction de 29 barrages sur l'Aisne et la Meuse et la construction de micro-centrales hydroélectriques

Vendredi 19 avril, à l'issue de 30 mois de procédure dans le cadre du contrat de partenariat, le Conseil d'administration de Voies navigables de France a validé le choix de Vinci Concessions comme attributaire pressenti pour la reconstruction de 29 barrages manuels sur l'Aisne et la Meuse et la construction de micro-centrales.

16 MOIS DE DIALOGUE COMPÉTITIF

Le 19 octobre 2010, VNF publiait l'avis d'appel public à candidature pour **le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la régénération des 29 barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse et de leurs équipements associés**. En mai 2011, les quatre groupements qui s'étaient portés candidats étaient retenus pour participer au dialogue compétitif : Vinci Concessions, NGE, SPIE Batignolles TPCI et Bouygues Travaux Publics Régions France.

Les deux premiers tours de dialogue se sont déroulés comme prévu entre juin 2011 et octobre 2012. Les offres finales des candidats ont été remises le 11 janvier 2013. Au terme de l'analyse, et après avis de la Commission consultative des candidatures et des offres, qui regroupe sept personnalités qualifiées expertes dans les domaines techniques, environnementaux, énergétiques, financiers et juridiques, VNF a retenu l'offre de Vinci Concessions. La phase de mise au point du contrat va désormais s'engager avec VNF, pour une signature attendue au plus tard en octobre 2013.

UN BUDGET ET DES DELAIS MAITRISES

L'offre de Vinci Concessions propose un calendrier de réalisation du projet resserré, avec une mise en service progressive des ouvrages à compter de 2017 et une entrée en fonction de l'ensemble des ouvrages 6 ans et 7 mois après la signature du contrat, soit en 2020. Sur le plan technique, le candidat propose une solution de barrages gonflables à eau, et s'engage notamment sur la réalisation de centrales hydroélectriques permettant d'augmenter significativement la puissance hydroélectrique installée sur le bassin de la Meuse.

Du point de vue économique et financier, le dialogue avec le candidat a permis d'optimiser le coût du projet qui est très sensiblement inférieur aux estimations initiales.

PROJET PHARE AU SERVICE DES AGENTS, DES RIVERAINS ET DES USAGERS DE LA VOIE D'EAU

La reconstruction des barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse s'inscrit dans le Contrat d'Objectifs et de Performance 2011-2013, qui propose un important **programme de rénovation et de modernisation des voies d'eau et ouvrages confiés à VNF**.

Elle va permettre d'offrir des conditions d'exploitation très améliorées aux agents, qui assurent aujourd'hui leur gestion dans des conditions pénibles et dangereuses. Cela permettra également d'optimiser la gestion hydraulique et de sécuriser les niveaux d'eau nécessaires aux différents usages (alimentation de la population en eau potable, refroidissement des centrales nucléaires, etc.). Enfin, la réalisation systématique de passes à poissons rétablira la continuité écologique des voies d'eau : un objectif très attendu.

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Établissement public administratif de 4,700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

LES MISSIONS DE VNF

- Exploiter, entretenir, maintenir, améliorer, étendre et promouvoir les voies navigables
- Promouvoir et développer le transport fluvial et contribuer au report modal
- Assurer la gestion hydraulique des voies et, à titre accessoire, l'exploitation de l'énergie hydraulique
- Concourir au développement durable et à l'aménagement du territoire
- Préserver la biodiversité et la continuité écologique
- Gérer et exploiter le domaine confié par l'état
- Conserver le patrimoine et valoriser le domaine public fluvial
- Promouvoir le tourisme fluvial et les activités nautiques
- Apporter un appui technique aux autorités de l'Etat en matière de police de la navigation

Contacts presse

Voies navigables de France
 Direction de la Communication
Pauline Leybold
 T. 01 80 50 02 05
pauline.leybold@vnf.fr

Open2Europe
 Service de presse
Juliette Franquet
 T. 01 55 02 15 21
j.franquet@open2europe.com